

**L'an deux mille vingt-quatre et deux Juillet à 20 Heures 30, dans la salle Communale, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Valérie DUCASSE, Maire.
La convocation était du 14 Juin 2024.**

PRESENTS : CLOCHER Romain DUCOS Didier, GARBUIO François, LAFARGUE Christophe, LAGARDERE Jacques, TORREGARAY Alice .

EXCUSES : ANTOINE Véronique, BERNARD Catherine, LESPES Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Christophe LAFARGUE.

Chaque Conseiller a été destinataire du projet de compte rendu de la dernière réunion du 09 Avril 2024 . Madame Le Maire demande si des observations sont formulées par rapport à ce compte rendu. Aucune observation n'étant émise, le compte rendu est approuvé par les membres présents.

001- TRAVAUX CIMETIERE :

Madame Le Maire informe que les travaux de reprise des concessions et du relevage des tombes continuent.

Aménagement Espace Cinéraire :

Il convient de réfléchir à l'organisation de l'espace cinéraire.

Jacques LAGARDERE est allé sur le site et expose que l'espace dégagé contre le mur, est assez important et qu'il permet d'aménager un espace cinéraire qui peut regrouper des cavurnes et un jardin du souvenir. Il a réalisé un croquis qu'il présente au Conseil Municipal.

Il est décidé de demander à l'entreprise TURANI de voir si cela est réalisable et dans quel budget. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Enlèvement des pierres templières :

Madame Le Maire informe le Conseil qu'elle a sollicité la famille propriétaire du caveau situé contre les pierres et par-dessus lequel l'entreprise chargée du relevage est obligée de les faire passer.

La famille a signé une convention permettant d'enlever la stèle du caveau afin de limiter tous les risques et de la remettre en place dès la fin de cette opération.

Entretien :

Des remarques ont été formulées en Mairie par rapport à l'entretien du cimetière.

La végétation envahit par endroit le cimetière, notamment les herbes hautes qui repoussent après avoir été coupées, il convient de les arracher. Des élus volontaires aideront M. SARRAZIN chargé de l'entretien de la voirie et des espaces verts dans cette opération.

002- ADRESSAGE :

Une réunion de travail a réuni les élus volontaires et Etienne LABARDIN, Ancien Maire, invité par rapport à l'historique du nom des voies sur la commune.

Suite à cette première étape, François GARBUIO a réalisé un plan de la commune avec les propositions des nominations des voies et leurs points de départ et de fin.

Le Conseil Municipal le remercie pour le travail réalisé qui a le mérite d'être à une échelle très lisible.

L'ensemble des élus consultent le document, le nom d'une route resté à débattre est modifié avec l'accord de tous. Ce document va être envoyé au technicien de LA POSTE, chargé de cette opération.

Il existe la possibilité de faire une réunion publique avec l'aide d'un représentant de la poste qui vient répondre aux questions des habitants. Devant le coût de cette prestation, qui est de 600.00 € TTC, le Conseil Municipal décide de ne pas faire de réunion publique mais de présenter le projet directement aux habitants qui le souhaitent. La date du 17 Octobre 2024 en soirée est retenue, une annonce sera faite sur le journal local et sur Intramuros.

003- ARRET BUS « LIETTE » :

Madame Le Maire communique au Conseil Municipal les derniers éléments par rapport à l'arrêt de bus de « Liette » suite à plusieurs échanges avec le responsable du service à la Région.

Il s'avère que sur l'ensemble des enfants qui prennent le bus à cet arrêt seules trois familles de la commune peuvent y prétendre, soit cinq enfants, les autres familles sont toutes inscrites sur l'arrêt situé au Bourg.

L'arrêt de « Liette » ne peut pas être supprimé en considération des enfants qui le rejoignent à pied, cela concerne uniquement une famille qui comporte deux élèves. Cette suppression a été proposée par rapport à la sécurité des enfants et des familles qui utilisent l'arrêt mais également des usagers de ceux de la Route Départementale.

Le conducteur sera tenu de vérifier les cartes de transports et de demander aux familles d'utiliser le bon arrêt.

Suite à ces informations, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite au projet de création d'un parking pour l'arrêt de bus à « Liette » et si besoin d'aménager l'arrêt du « Bourg » pour permettre une meilleure utilisation, avec la création d'une dalle.

Au niveau de la sécurité, le Conseil Municipal décide que l'arrêt de « Liette » sera réservé aux seuls enfants de la commune y venant à pied. L'arrêt du « Bourg » ayant beaucoup plus de place pour se garer et étant moins dangereux pour tous.

004- MODIFICATION BUDGET N° 1.2024 :

PARKING ABRIBUS :

Le Conseil Municipal décide de ne pas annuler les crédits votés sur l'opération « Parking Atribus », il conviendra sur cet exercice de voir par rapport au besoin de travaux d'aménagement du point d'arrêt de bus du « Bourg »

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLECTIF ELUS ANTI-LGV :

Madame le Maire donne le compte-rendu des diverses manifestations auquel elle assiste par rapport à la lutte contre le projet LGV qui impacte plusieurs communes de notre territoire.

Elle annonce que lors de ces rencontres avec d'autres élus, elle a été informée que certaines communes participent financièrement au collectif des élus du Sud Gironde sous forme d'une subvention exceptionnelle pour participer aux frais d'avocat liés aux recours déposés contre le projet ; elle demande au Conseil Municipal de se déterminer si la commune souhaite être solidaire financièrement avec les communes du territoire impactées.

Jacques LAGARDERE, précise qu'il s'était engagé à titre individuel, mais qu'il convient de voir si on engage la commune.

Le Conseil Municipal après délibération et vote décide, à l'unanimité, d'inscrire et de verser une subvention de 150 € au collectif, les crédits ouverts sur le budget 2024 sur le compte permettent cette dépense, cette subvention sera donc ajoutée à la liste des subventions accordées, soit :

Cpte 65748 : Subvention Collectif anti-LGV : + 150.00 €

005- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Le PLUI a été enfin adopté en Conseil Communautaire le 19 Juin 2024.

Sur la commune, deux projets de STECAL concernant des hébergements ont été refusés. Le document définitif est consultable sur le site du géoportail-urbanisme et un exemplaire papier sera remis à chaque commune dans l'été.

Les secrétaires de Mairie ont eu une réunion d'information, le 25 Juin 2024.

TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNAUTAIRE :

Les travaux de grosses réparations sont en cours, sur la commune nous sommes concernés par une portion de la route de « Samazeuilh » qu'il restait à traiter.

Les réparation partielles ou point-à-temps sont prévues sur les journées des 28 et 29 Octobre 2024.

006- LES SYNDICATS :

SICTOM SUD-GIRONDE :

NOUVEAU SCHEMA DES COLLECTES :

Le Conseil Municipal fait le point suite à la réunion publique du 10 Juin 2024, organisée avec les représentants du SICTOM à savoir le Président et le Directeur des Services. Cette réunion a permis d'exposer aux personnes présentes, assez nombreuses, tous les éléments qui interviennent dans la collecte des déchets et le futur schéma proposé.

Les habitants présents ont également posé des questions aux représentants du SICTOM.

Le Conseil Municipal remercie Christophe LAFARGUE, Adjoint, délégué communal, pour son implication auprès du SICTOM et pour l'organisation de cette réunion.

Il est décidé de publier un article sur le prochain Journal Local, avec une partie des informations communiquées, à destination des habitants qui n'ont pu participer à cette réunion publique.

Le Conseil Municipal devra ensuite se déterminer par rapport à une des propositions du schéma. Il ne faut pas oublier que nous sommes également tributaires des décisions des communes concernées par la même tournée de ramassage.

ATELIER DE COMPOSTAGE :

Le Conseil Municipal, décide, comme cela a été proposé au cours de la réunion publique, d'organiser un atelier de compostage délocalisé sur la commune.

Il faut réunir un minimum de 12 participants qui se verront remettre un composteur à titre gratuit. Cette information sera également publiée sur le prochain « Quoi de Neuf » afin que les personnes intéressées puissent se faire inscrire en Mairie.

SIVOS DE BAZAS :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la dissolution du Syndicat à Vocation Scolaire de Bazas a été actée par délibération du comité Syndical lors de la séance du 17 Mai 2024. Elle donne lecture de cette délibération de dissolution et de la convention qui précise les conditions financières et la clé de répartition pour les communes membres.

Après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime DECIDE :

- D'approuver la dissolution du SIVOS DE BAZAS,
- D'approuver la clé de répartition telle que définie et mentionnée dans l'Article 3 de la convention de dissolution annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

SIVOS DE GRIGNOLS :

Madame Le Maire donne le compte rendu du dernier Conseil d'Ecole.

Les prévisions des effectifs font état d'une hausse avec 145 élèves scolarisés à la rentrée de septembre pour 137 actuellement.

La petite section de maternelle recevra 27 nouveaux inscrits.

Le contrat avec la société API Restauration arrivé à son terme a été renouvelé, les pénalités suite au départ d'Antagnac en cours du précédent contrat, soit 7 000.00 € par an, ont été renégociées et supprimées.

007- REVISION REGIME INDEMNITAIRE PERSONNEL :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser le Régime Indemnitaire du Secrétaire de Mairie. Elle justifie cette proposition par la charge de travail de plus en plus importante et le temps passé en dehors des heures pour les besoins du service.

Elle propose une revalorisation de la prime RIFSEEP à hauteur de 80 € par mois.

Le Conseil Municipal unanime est favorable à cette revalorisation et autorise Mme le Maire à mettre en place cette revalorisation à compter du 1^{er} Octobre 2024.

-008- QUESTIONS DIVERSES :

DIAGNOSTIC SANTE DES PLATANES :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la chute d'arbres dans la cour de l'école de Grignols, elle s'est inquiétée sur l'état de santé des platanes de la commune qui sont situés autour de la Mairie. Elle a contacté l'entreprise qui s'occupe de la taille de ces arbres, qui a du personnel habilité et demandé un devis pour un éventuel diagnostic.

Romain CLOCHER, qui travaille dans ce domaine, précise que seule une entreprise qui possède un appareil technique, dont le coût est très élevé, peut établir un diagnostic fiable.

L'état des platanes, n'est pour l'heure pas inquiétant, car ils ne montrent aucun signe qui pourrait laisser douter de leur santé. Il est décidé de ne pas donner de suite.

ENTRETIEN CHEMINS :

L'entreprise DE LA COTE doit revenir dans l'été pour terminer d'entretenir les chemins qui n'ont pas été passés en début d'année.

ARBRES SUR CHEMIN DES CORNES :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un courrier avait été envoyé en décembre 2023, pour demander à la propriétaire de la parcelle boisée, bordant le chemin des cornes et dont les arbres tombent régulièrement sur le chemin d'entreprendre des mesures pour remédier à cette situation. Ce courrier avait été envoyé car par deux fois, les élus et les riverains avaient dû dégager la voie. Cette lettre est restée sans réponse

Madame le Maire informe qu'elle a saisi l'aide juridique de l'Association des Maires de Gironde, pour savoir s'il était possible de faire procéder à l'abattage des arbres aux frais de la propriétaire.

Elle donne lecture de la réponse reçue le 04 Juin 2024. Un nouveau courrier sera envoyé à la propriétaire qui n'a rien entrepris, afin de lui rappeler ses obligations.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 56.